

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 19 juin 2020

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2020-140

Objet de la délibération : Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, FREYNET Jacques, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, LATZ Michaël, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, PAUL Jacques, PORZIO Claude, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, BERTIN-PATOUX Lydie, DECANIS Alain, DELZERS Catherine, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LAMIA Anne-Marie, LASSOUTANIE Chantal, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

Absents :

- **dont représentés :** GUISSIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, LANFRANCHI Christine donne procuration à MARTIN Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémie, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard
- **dont excusés :** BLEINC Gérard, GAUTIER Pierre, GARELLO Vessélina, NEDJAR Laurent

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi n° 2020-546 « prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions » publiée le 12 mai 2020;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 ;

CONSIDERANT qu'après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2019, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandat du compte de gestion, par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, comptes de tiers ainsi que des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT qu'après s'être assuré que le Monsieur le Receveur a requis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2018, celui des titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ces écritures ;

CONSIDERANT que statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT que, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci- annexé, et dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	23 036,97 €	293 390,03 €	316 427,00 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	3 665,00 €	229 993,00 €	233 658,00 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)		1 130,00 €	1 130,00 €
RECETTES NETTES (D=B-C)	3 665,00 €	228 863,00 €	232 528,00 €
DÉPENSES			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	23 036,97 €	293 390,03 €	316 427,00 €
MANDATS EMIS (F)	-00 €	238 698,09 €	238 698,09 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)		1 828,00 €	1 828,00 €
DEPENSES NETTES (H=F-G)	-00 €	236 870,09 €	236 870,09 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(D-H) EXCEDENT	3 665,00 €		
(H-D) DEFICIT		-8 007,09 €	-4 342,09 €

	Résultat clôture 2018	Part affecté à l'investissement 2019	Résultat exercice 2019	Résultat clôture 2019
Investissement	19 371,97 €		3 665,00 €	23 036,97 €
Fonctionnement	45 390,01 €		-8 007,09 €	37 382,92 €
TOTAL	64 761,98 €		-4 342,09 €	60 419,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2020

Acte rendu exécutoire après
télétransmission

le 25 JUIN 2020
et affichage le

25 JUIN 2020

Le Président,

Didier BREMOND

